



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département des Pyrénées-Orientales
**COMMUNE D'AMÉLIE-LES-BAINS-
PALALDA**

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Délibération N°59/2025

MC/GA/DDS/MP

Convocation en
date du :
18/06/2025

Nombre de
conseillers
municipaux en
exercice :
23
Présents :
16
Quorum atteint

Affichage de la
délibération en
date du :
... ..

Transmission en
préfecture en
date du :
... ..
Accusé de
réception en
Préfecture du :
... ..

La présente
délibération peut
faire l'objet d'un
recours gracieux
dans les deux
mois à compter
de sa publicité.
Elle peut
également faire
l'objet d'un
recours
contentieux dans
les deux mois à
compter de sa
publicité devant
le tribunal
administratif de
Montpellier (9 rue
Pitot - 34000
Montpellier).

Séance du 24 juin 2025 à 18h00.

Sous la présidence de Mme Marie COSTA, Maire.

A la Mairie d'Amélie-les-Bains-Palalda, salle du Conseil Municipal.

Présents : Mme Marie COSTA, Maire,
M. Jean-Victor HERETE, Mme Danielle HERBAIN, M. Frédéric DEPERROIS,
Mme Michelle DUNYACH, Adjoints au Maire,
Mme Christiane GASTAL, M. Alain LLAURENSY, Mme Simone BERIO, M.
Guillem BANUYLS, Mme Valérie HOFER, M. Richard COLL,
M. Jacques-Hervé BONET, M. Jordi AUVERGNE, M. Alexandre REYNAL,
M. François ANDRE, M. Olivier REYNAL, Conseillers Municipaux.

Procurations : Mme Magali YOVANOVITH a donné procuration à
M. Frédéric DEPERROIS, M. Thierry CO a donné procuration à
Mme Danielle HERBAIN, Mme Martine ANDRES a donné procuration à
Mme le Maire, Mme Kathleen MERCIER a donné procuration à
Mme Simone BERIO, Mme Elisabeth MATHIEU a donné procuration à M.
Jacques-Hervé BONET.

Absents : Mme Martine BONASTRE, M. Gildas GILLARD.

Secrétaire de séance : M. Guillem BANYULS.

**OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : CONVENTION DE SERVITUDE
ENEDIS – INTERVENTION SUR RÉSEAU ÉLECTRIQUE (CÂBLES
SOUTERRAINS)**

Le Président de séance expose :

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et de l'alimentation
du réseau électrique de distribution publique, la société ENEDIS envisage de
réaliser des travaux pour faire passer un câble souterrain sur la parcelle
cadastrée section A n°1965, propriété communale, correspondant au secteur
la Guaretosa

En effet, ENEDIS sollicite la signature d'une convention de servitude CS 06
établissant les droits et obligations de chacune des parties.

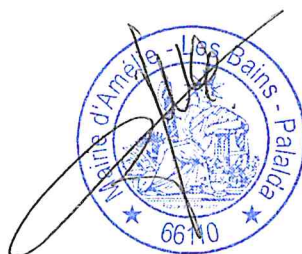
LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir délibéré,
Par 21 voix POUR / 0 voix CONTRE / 0 ABSTENTION
des membres présents et représentés
APPROUVE les termes de ladite convention CS 06,

AUTORISE le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tous les actes et documents y afférent.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

**Le Maire,
Marie COSTA**

**Le secrétaire de séance,
Guillem BANYULS**



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Banyuls", written in a cursive style.